

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an

N° 480

Prix de l'abonnement: 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2.

Sept. 2006

«Le français n'est pas seulement formé de mots anglais ou américains entrés dans notre langage et doublant en général des mots français: il a surtout une action destructrice sur la syntaxe. Action d'autant plus meurtrière qu'elle est plus insidieuse.»

(Jean Dutourd)

Aboutir

Ce verbe a plusieurs acceptions: *a*) toucher par un bout: la rue aboutit au carrefour; *b*) avoir pour conséquence, pour résultat: cela n'aboutit à rien; *c*) obtenir le résultat souhaité: pourvu que cette réforme aboutisse.

On observe aujourd'hui un emploi intempestif de l'adjectif *abouti* dans le sens d'achevé, de réussi, de parfait en son genre: un travail, un projet abouti, l'œuvre la plus aboutie.

On évitera cette utilisation abusive d'*abouti* en disant: faire aboutir un travail, un projet, une démarche.

(Défense du français, n° 480, sept. 2006)

Bavure

Ce mot désigne: *a*) la trace des joints du moule sur un objet moulé; *b*) en typographie: la trace d'encre qui empâte les traits d'un dessin ou les caractères d'un texte; *c*) un défaut, une imperfection, une faute dans l'exécution d'un travail; un incident inattendu et malencontreux dans le déroulement d'une opération.

Cette dernière acception ne peut s'appliquer qu'à un raté, un événement fâcheux, mais sans conséquence grave. On ne saurait parler de *bavure*, comme cela semble se répandre, pour qualifier une agression, un attentat ou des violences policières ayant entraîné la mort de personnes.

Sans bavure(s): impeccable, irréprochable, parfaitement exécuté. Un travail net et sans bavure(s).

(Défense du français, n° 480, sept. 2006)

Convivial

«La pluie n'a pas entaché le caractère convivial de l'événement!» C'est là le genre de phrase que l'on rencontre fréquemment dans la presse. Elle n'a rien de répréhensible si ce n'est l'emploi souvent excessif de l'adjectif *convivial*.

Ce terme, créé par Brillat-Savarin, s'appliquait à l'origine aux repas et banquets réunissant de nombreux convives dans une ambiance agréable. Il était considéré comme «peu usité» par le Larousse du XX^e siècle (1929).

Repris de l'anglais *convivial* «joyeux, jovial», il s'est répandu jusqu'à devenir envahissant. On l'utilise abondamment aujourd'hui pour exprimer vaguement quelque chose de *sympathique*, *agréable*, *cordial*, *amical*, *gai*, *joyeux*, *fraternel*, *chaleureux*, etc., termes qui conviendraient souvent tout aussi bien.

(Défense du français, n° 480, sept. 2006)

Eradiquer

Ce verbe (du latin *eradicare*) signifie extraire la racine. Si le substantif *éradication* est ancien (XIII^e s.), le verbe *éradiquer* est beaucoup plus récent puisqu'il date de la seconde moitié du XX^e siècle et ne figurait pas encore dans le Petit Larousse de 1980.

Eradiquer fut d'abord employé dans le domaine médical: éradiquer les polypes de l'utérus; éradiquer le paludisme.

Par extension, action de supprimer un phénomène indésirable: éradiquer la pauvreté, la violence.

Ce verbe, au demeurant parfaitement correct, pourrait parfois céder la préférence aux multiples nuances qu'introduisent les verbes *extirper*, *extraire*, *arracher*, *enlever*, *supprimer*, *détruire*, *annuler*, *anéantir*, *faire disparaître*, etc.

(Défense du français, n° 480, sept. 2006)

«Establishment»

«Personne n'a jamais pu définir ce qu'est l'*establishment*, on sait seulement qu'il existe» (*L'Express*, 14.10.1968).

Ce mot anglais signifiant «position, situation» est utilisé en «français» pour désigner l'ensemble des gens en place, détenant le pouvoir et l'autorité dans la société et fermement attachés à l'ordre établi et à la défense de leurs privilèges.

Il peut signifier, en français, et selon les cas, *établissement*, *ordre établi*, *système*, *institutions*, *pouvoir*, *autorité*, *oligarchie*, *ploutocratie*, *aristocratie*, *gotha*, *classe dominante*, *gens en place*, *nantis*, *privilegiés*, etc.

(Défense du français, n° 480, sept. 2006)

Fonctionnalité

«L'ensemble des fonctionnalités a été réfléchi pour une lecture précise...»

Ce néologisme, datant du milieu des années 1960, n'est apparu que récemment dans les dictionnaires usuels et est ignoré du Dictionnaire de l'Académie (éd. 2000).

La *fonctionnalité* est le caractère de ce qui est fonctionnel, pratique, en état de fonctionner, adapté à sa fonction, approprié à son objet, utile, efficace. Adaptation, adéquation aux besoins, aux nécessités.

L'utilité de ce néologisme n'est pas évidente, sauf peut-être en informatique où il désigne (au pluriel) l'ensemble des possibilités qu'offre un système informatique.

(Défense du français, n° 480, sept. 2006)